

- Traitement des Affaires :

½ FINALE COUPE DE WILAYA « SENIORS » - HONNEUR

Affaire N°177: Rencontre M.C.G.I – C.S.C du 09.03.2019

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
HACHEMI Mohamed	1810269	MCGI	Expulsion : Comportement Anti Sportif Envers Adversaire	Deux (02) matchs de suspension ferme +1.500 DA.
DERBALA Sid Ali	1810271	MCGI	Comportement Anti Sportif	Avertissement
HAMILI Maamar	1810001	CSC	Expulsion : Comportement Anti Sportif Envers Adversaire	Deux (02) matchs de suspension ferme +1.500 DA.
BOUDIAF Ismail	1810022	CSC	Jeu Dangereux	Avertissement
CHERGUI Mohamed	1810019	CSC	Jeu Dangereux	Avertissement
ALOUNE Youcef	1810010	CSC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
DEROUKDEL Mohamed	1810024	CSC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
//	//	CSC	Conduite incorrecte de l'équipe	Amende de 1.000DA
//	//	CSC	Arrivée Tardive de l'équipe	Amende de 2.500 DA.
//	//	MCGI	Arrivée Tardive de l'équipe	Amende de 2.500 DA.

Affaire N°178: Rencontre I.R.E.B – C.R.B.O.D du 09.03.2019

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
AMEUR Fawzi	1810073	CRBOD	Comportement Anti Sportif	Avertissement
TAHAR-DJEBBAR Abdelkader	1810241	IREB	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Reprise Affaire N°176 : Rencontre A.S.W.H – C.S.C du 05.03.2019

- Après lecture des pièces versées au dossier (Feuille de match, rapport de l'arbitre, rapport du commissaire au match, Certificat médical de l'Arbitre directeur (13 jours) ;
- Après audition de l'arbitre directeur de la rencontre;
- Après audition des responsables du club A.S.W.H;
- ✓ **Attendu que** : la rencontre a été arrêtée définitivement à la **45^{ème} minute** du jeu sur le score de **(02-00)** en faveur du club ASWH, dans les circonstances suivantes :
- ✓ Attendu qu'en sifflant un pénalty en faveur de l'équipe visiteuse « C.S.Chebli », à la **45^{ème} minute**, l'arbitre directeur a subi des pressions et contestations, parfois violentes de la part des joueurs **de l'équipe locale « A.S.W.Hallouya » notamment le joueur ZAALOUK Oussama - Lic 1810114** par une agression ;

- ✓ **Attendu que :** suite à cela, l'arbitre Directeur s'approcha du commissaire au match et décida d'arrêter la rencontre ;
- ✓ **Attendu que :** d'autres joueurs non contents de cette décision, se sont approchés de l'arbitre et l'entourèrent ;
- ✓ **Attendu que :** dans cette mêlée les joueurs **BELHADI Mohamed Amine - Lic 1810110 et ZIRANI Mohamed Lic - 1810302**, agressèrent à leur tour l'arbitre par des coups de pied même en étant par terre, et qui fût évacué d'urgence vers l'hôpital ;
- ✓ **Attendu que :** la nature de cette agression ne pouvait en aucun cas permettre à l'arbitre de terminer la rencontre dans de bonnes conditions, ce dernier était atteint profondément dans son honneur et sa dignité a perdu toute son autorité, ainsi que ses capacités physiques et morales.
- ✓ **Attendu que :** dans leurs rapports l'arbitre et le commissaire au match confirment ces agressions;
- ✓ **Attendu que :** la nature de ces faits ne puisse en aucun cas permettre à l'arbitre de terminer la rencontre dans de bonnes conditions.

Par tous ces motifs la commission décide :

Conformément aux articles 65, et 119 - alinéa a, du règlement des championnats de Football Amateur - Edition 2018:

- **ZAALOUK Oussama- Lic 1810114 - ASWH** : Agression sans lésion corporelle sur un officiel de match ; sanction : **Un (01) an de suspension ferme à compter du 04.03.2019 + 10 000 DA d'amende;**
- **BELHADI Mohamed Amine - Lic 18140010 - ASWH** : Agression avec lésion corporelle sur un officiel de match ; **Deux (02) ans de suspension fermes à compter du 04.03.2019 + 10 000 DA d'amende;**
- **ZIRANI Mohamed - Lic 1810302 - ASWH** : Agression avec lésion corporelle sur un officiel de match ; **Deux (02) ans de suspension fermes à compter du 04.03.2019 + 10 000 DA d'amende;**
- **Match Perdu par pénalité pour l'équipe "Seniors" de l'A.S.W.Hallouya, pour en attribuer le gain à l'équipe "Seniors" du C.S.Chebli, qui marque Trois (03) points et un score de Trois buts à Zéro (03 - 00) ;**

REPRISE Affaire N°173: Rencontre C.R.B.O.D - W.M.B du 05.03.2019

- Après lecture des pièces versées au dossier (Feuille de match, rapport de l'arbitre directeur, et rapport du commissaire au match) ;
- Après audition de l'entraîneur du « W.M.Boufarik » : **Mr SELMANI Maamar** ;
- Après audition de l'arbitre de la rencontre ;
- Après audition du commissaire au match ;

SELMANI Maamar	180023	WMB	Comportement Anti Sportif Envers Officiel	01 Mois de suspension de toute fonction officielle + 5.000DA.
-----------------------	---------------	------------	--	--